



Cahier de charges
LHEQ
Saison 2024-2025

M13 AAA, M13 AAA ÉLITE
M15 AAA, M15 AAA ÉLITE
M17 AAA

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE	3
2. VALEURS	3
3. SAISON 2024-2025.....	4
3.1 OBJECTIFS.....	4
3.2 SAISON 2024-2025.....	4
3.3 PARAMÈTRES DE BASE	4
3.4 FORMATION DES ÉQUIPES.....	5
3.5 ACTIVITÉS DE DÉBUT DE SAISON.....	5
3.6 SÉLECTION FINALE.....	5
3.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	5
3.8 CADRE DE RÉFÉRENCE DES ÉQUIPES AAA ET AAA ÉLITE	8
3.9 CALENDRIER DE SAISON.....	14
3.10 DURÉE DES MATCHS ET TEMPS DE RÉSERVATION DE GLACE	14
3.11 CHALLENGES DE LA LHEQ.....	14
3.12 TOURNOIS OBLIGATOIRES DE LA LHEQ.....	14
3.13 COUPE CHEVROLET	14
3.14 ACTIVITÉS HOCKEY QUÉBEC – OBLIGATION DE PARTICIPATION.....	14
3.15 RESPONSABILITÉS DES FRANCHISES.....	15

PRÉAMBULE

Hockey Québec met en place depuis plusieurs décennies, un grand nombre d'initiatives favorisant le développement des joueurs. Actuellement, c'est sous le chapeau de la LHEQ que le hockey élite connaît son plus grand essor. Cette initiative permet aux joueurs d'un même regroupement de profiter d'un développement continu et harmonieux. Travaillant en étroite collaboration, la direction hockey et les entraîneurs assurent un nombre d'actions concrètes qui favorisent le développement à long terme du joueur et son suivi.

Le présent document vise à définir l'orientation, la réglementation et les responsabilités des partenaires.

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les actions qui en découlent visent essentiellement le développement individuel des joueurs. Chaque joueur identifié de premier niveau doit être en mesure de recevoir un enseignement de qualité permettant un apprentissage technique et tactique, tout en favorisant son développement intégral.

S'appuyant sur un modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ), Hockey Québec a établi que les cinq orientations suivantes étaient prioritaires au niveau du développement des joueurs :

- Améliorer la préparation physique des joueurs.
- Améliorer la prise de décisions et l'exécution des joueurs.
- Maintenir et améliorer les habiletés de base des joueurs, en particulier la vitesse de patinage et la qualité des passes et des tirs.
- Améliorer la préparation mentale des joueurs afin de maintenir un haut niveau de compétition sur une base régulière.
- Créer un environnement gagnant.

2. VALEURS

- Les règles doivent favoriser le développement du joueur dans l'ensemble de ses activités.
- Chaque joueur doit bénéficier d'un temps de glace équitable et doit participer aux différentes situations spéciales de son équipe; avantages numériques et désavantages numériques.
- La planification annuelle s'avère un outil essentiel au développement de tout joueur engagé dans la poursuite de l'excellence sportive. Il faut également souligner que le contenu du programme et la qualité de l'intervention représentent également deux autres conditions indispensables au développement optimal du joueur.
- Les régions, la ligue et les franchises s'assurent de l'application rigoureuse des programmes de formation pour leurs joueurs et intervenants.
- Hockey Québec met en place un programme de soutien par les Directeurs Techniques des Franchises (DTF) pour les entraîneurs.
- Chaque franchise doit être un leader dans son territoire de recrutement; elle doit collaborer avec les associations régionales et les instances des équipes M18 AAA tout en s'impliquant avec les intervenants du milieu pour favoriser le développement des jeunes hockeyeurs. Cette collaboration avec le M18 AAA doit être mutuelle et faite dans le respect des intervenants.
- Hockey Québec met en place un environnement sécuritaire pour les joueurs par la mise en place d'une réglementation adéquate et par une application rigoureuse des règles de jeu.
- Hockey Québec réitère l'importance de maintenir un environnement académique adéquat pour les joueurs de la Ligue et de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.

- Hockey Québec, par le biais du cahier de charge approuvé par son Conseil d'administration, reconnaît aux régions, à la Ligue et aux franchises les compétences et la capacité à assurer le développement des jeunes hockeyeurs.
- Hockey Québec, la Ligue, les régions et les franchises du réseau s'assurent de la meilleure visibilité possible auprès des médias, des partisans et de la population en général en favorisant la fréquentation des partisans à leurs activités.

3. SAISON 2024-2025

3.1 Objectifs

Ajuster la structure de compétition afin de favoriser le plein développement des joueurs élités au Québec :

- Évolution de la structure de compétition par la création du AAA et AAA Élite qui regroupent davantage les joueurs en fonction de leur âge et de leur maturité physique.
- Réduire les écarts en termes de maturité, surtout aux niveaux M13 et M15.
- Permettre aux joueurs de se surpasser dans un niveau de compétition approprié à leur développement.
- Permettre à un grand nombre de joueurs de bénéficier d'un encadrement de qualité, en fonction des écarts de maturité physique qui sont présents lors de l'adolescence.
- Permettre aux joueurs à maturité tardive de demeurer en lien avec le programme des différentes franchises.
- Création d'un calendrier ajusté pour minimiser le voyage et permettre des périodes de repos.

3.2 Saison 2024-2025

Chaque réseau sera regroupé en 3 divisions.

3.3 Paramètres de base

- Le réseau AAA et AAA Élite doit être compris comme faisant partie d'un tout, devenant indissociable. Les mêmes joueurs demeurent impliqués au niveau de la Ligue et tous reçoivent les mêmes conditions d'entraînement.
- Le volet sécuritaire fait partie intégrante du programme de développement des joueurs.
- La réussite scolaire demeure un enjeu primordial dans le cheminement des joueurs.
- Le suivi des entraîneurs et des franchises est en fonction de l'évolution des tâches qui accompagnent les activités de développement.
- La collaboration entière des équipes d'une même franchise dans l'utilisation des joueurs en cas de blessures ou d'absence de joueurs (joueurs affiliés).
- Implication de tous les intervenants : administrations régionales, franchises, équipes et les intervenants impliqués directement avec les joueurs.

3.4 Formation des équipes

- La franchise fait le suivi des joueurs de son territoire et des évaluations de ceux-ci pour créer la liste des joueurs potentiels.
- La franchise fait aussi le recrutement des joueurs aux niveaux compétition régional AA, BB et scolaire.

3.5 Activités de début de saison

- Le début des camps de remise en forme et des camps de sélection seront établis annuellement par Hockey Québec avant chaque début de saison.
- Il est du devoir de la franchise de décider de son format.
- Il est du devoir de la franchise de s'assurer que chaque joueur ait participé à la formation contact physique ou mise en échec progressive et ait suivi la formation complète avant le premier match :
 - M13 AAA et AAA Élite : formation contact physique.
 - M15 AAA, AAA Élite et M17 AAA : formation mise en échec progressive.
- Un maximum de 8 matchs hors-concours sera autorisé selon les paramètres suivants :
 - 4 matchs avant le 25 août 2024.
 - 4 matchs après le 26 août 2024 et jusqu'au début de la saison.

3.6 Sélection finale

- La sélection finale des équipes M13 AAA Élite, M15 AAA et M15 AAA Élite doit être complétée au plus tard le 25 août 2024 pour assurer l'inscription des joueurs dans les programmes Sport-études. Pour fin de logistique, les équipes suivantes pourront être finalisées au plus tard :
 - M17 AAA, le 28 août 2024.
 - M13 AAA, le 8 septembre 2024.

3.7 Composition de l'équipe

Alignements des équipes AAA Élite et AAA

- Les équipes AAA Élite et AAA peuvent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).
- Les équipes M13 et M15 AAA peuvent avoir un maximum de 3 joueurs de deuxième année sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe. Exceptionnellement, la franchise Nord-Côtiers pourra aligner un maximum de 9 joueurs de 2e année, et la franchise Albatros de l'Est-du-Québec pourra aligner un maximum de 5 joueurs de 2e année.

Alignements des équipes M17 AAA

- Les équipes du niveau M17 AAA peuvent avoir un minimum de 17 joueurs et un maximum de 19 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15, 16 ou 17 joueurs et 2 gardiens).
- Une dérogation pourra être accordée par Hockey Québec, permettant d'aligner plus de 18 joueurs avec un maximum de 20 joueurs (18 joueurs et 2 gardiens) suite à un ou des joueurs retranchés du M18 AAA après la rentrée scolaire.
- Un joueur M17 AAA doit être éligible à jouer M18 AAA (citoyen Canadien).

- Le M17 AAA demeure prioritaire aux joueurs de 15 ans, par contre, un maximum de 4 ou 6 joueurs de 16 ans pourront faire partie de l'alignement régulier.

Voici les franchises ayant droit à un maximum de quatre (4) joueurs de 16 ans :

- Rousseau/Royal de Laval-Montréal
- Collège Charles Lemoyne
- Gaulois du Richelieu
- Grenadiers du Lac St-Louis
- Lions du Lac St-Louis
- Harfangs de Sherbrooke

Les autres franchises auront droit à un maximum six (6) joueurs de 16 ans.

Affiliation

- Les équipes AAA et AAA Élite sont indissociables. Les équipes de la franchise doivent obligatoirement fournir les joueurs affiliés à l'équipe supérieure, et ce, sans restriction et en tout temps. ***Ces joueurs doivent apparaître sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.***

Règlement Hockey Québec 5.6.1

- A. Toutes les équipes peuvent signer un maximum de 19 joueurs affiliés.
- B. Une équipe peut aligner un maximum de six (6) joueurs affiliés **pour un match.**
- C. Pour toutes les divisions, les matchs **comme joueurs affiliés** sont comptabilisés lors des matchs de la saison régulière seulement.
- D. Lorsqu'un joueur ou un gardien de but est affilié à deux (2) équipes, les matchs **comme joueurs affiliés** se calculent séparément pour chacune des équipes où le joueur est affilié.
- E. Pour toutes les divisions, un gardien de but affilié, inscrit sur la feuille de match ne sera pas crédité d'un match **affilié** s'il ne participe pas au jeu.

F. Le remplacement d'un joueur ou d'un gardien de but absent, se fait par la même position. Un gardien de but remplace un gardien de but et un joueur remplace un joueur. Il est interdit de remplacer un gardien par un joueur affilié ou l'inverse.

G. Un joueur peut être affilié dans deux (2) équipes (selon le tableau d'affiliation de Hockey Québec) pour un maximum de 10 matchs au total pendant la saison régulière.

Après ce 10^e match, le joueur ne pourra plus remplacer dans ces équipes comme joueur affilié et devra jouer uniquement son l'équipe où il est inscrit comme joueur régulier. Cette règle ne s'applique pas lors des séries éliminatoires, des tournois et des championnats provinciaux.

Un joueur ne peut pas être affilié à plus de deux (2) équipes lors des séries éliminatoires.

Le décompte des matchs est calculé avec les deux (2) équipes ensemble pour un total de 10 matchs et non séparément pour un total de 20 matchs.

M13 :

- **Le joueur évoluant dans la Ligue d'Excellence du Québec doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de la Ligue.**
- Les joueurs des équipes AAA sont prioritairement affiliés aux équipes AAA Élite.
- Les équipes M13 AAA pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes M13 AAA d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

M15 :

- **Le joueur évoluant dans la Ligue d'Excellence du Québec doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de la Ligue.**
- Les joueurs des équipes AAA sont prioritairement affiliés aux équipes AAA Élite.
- Les équipes M15 AAA pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- Un joueur M13 affilié à une équipe M15 doit obligatoirement avoir suivi la formation mise en échec 2 (mise en échec progressive) avant de participer à un match.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes M15 AAA d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

M17 :

- Les équipes M17 AAA pourront uniquement affilier des joueurs âgés de 15 ans.
- Les joueurs du M15 AAA Élite sont prioritairement affiliés au M17 AAA.

TABEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS

M13 AAA	M13 AAA Élite	M15 AAA	M15 AAA Élite	M17 AAA	LHM18AAAQ	LHJMQ
M13 AA	M13 AAA	M15 AA	M15 AAA	M18 AA	M17 AAA	LHJAAAQ
M13 D1	M13 AA	M15 D1	M15 AA	M18 D1	M18 AA	Collégial D1
M13 D1 Relève	M13 D1	M15 D1 Relève	M15 D1	M18 D1 Relève	M18 D1	Collégial D2
M13 BB	M13 BB	M15 BB	M15 D1 Relève	M18 BB	M18 D1 relève	Junior AA
M12 D1	M13 D1 Relève	M15 D2	M15 BB	M18 D2	M18 BB	LHM18AAAQ
M11 AA	M12 D1	M13 AAA Élite	M15 D2	M15 AAA Élite	M18 D2	M17 AAA
			M13 AAA Élite	M15 D1		M18 AA
				M15 D1 Relève		M18 D1
						M18 D1 Relève

Effet cascade M17 AAA

- **Mesure transitoire depuis la saison 2024-2025 en lien avec les joueurs gradués à la Ligue de Hockey Junior Maritime Québec (LHJMQ), la Ligue Junior AAA du Québec (LHJAAAQ) et le RSEQ Collégial D1 au 10 janvier.**
- **Un joueur du M17 AAA qui est rappelé au M18 AAA dû à l'effet cascade peut retourner au M17 AAA lorsque l'équipe M18 AAA est éliminée.**
- Une note explicative de la procédure sera transmise avant le 31 décembre de chaque année.

Surclassement

Au niveau du surclassement les joueurs devront être dominants pour évoluer comme joueur régulier au niveau supérieur. Par contre, il est possible qu'un joueur surclassé puisse demeurer une deuxième saison au même niveau si sa progression ralentit en cours de route. L'objectif demeure tout de même qu'il chemine la saison suivante au niveau supérieur. La procédure de surclassement demeure la même et est prise en charge par Hockey Québec. Toute demande de surclassement devra être faite par la franchise à Hockey Québec.

3.8 Cadre de référence des équipes AAA et AAA Élite

CADRE DE RÉFÉRENCE M13 SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois M13 AAA	1 Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe
Nombre de tournois M13 AAA Élite	1 Challenge « Le Trio Hockey » 1 tournoi obligatoire 1 tournoi au choix de l'équipe

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	M13 AAA & AAA Élite Entraîneur-chef: Compé.1 certifié + MEC 1 Entraîneur-adjoint: Compé.1 + MEC 1
---------------------------------------	--

CADRE DE RÉFÉRENCE M13 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	3 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	1 à 2
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois M13 AAA	1 Challenge « Le Trio Hockey » 2 tournois au choix de l'équipe
Nombre de tournois M13 AAA Élite	1 Challenge « Le Trio Hockey » 1 tournoi obligatoire 1 tournoi au choix de l'équipe
Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
Prérequis pour les entraîneurs	• M13 AAA & AAA Élite • Entraîneur-chef: Compé.1 certifié + MEC 1 • Entraîneur-adjoint: Compé.1 + MEC 1

CADRE DE RÉFÉRENCE M15 SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 Challenge « Le Trio Hockey » 1 tournoi obligatoire 1 tournoi au choix de l'équipe

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	• Entraîneur-chef: HP1 certifié + MEC 2 • Entraîneur-adjoint: Compé.1 certifié + MEC 2
---------------------------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE M15 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h-1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 minimum
Nombre de matchs / année	42 à 56 maximum
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	30 matchs
Nombre de matchs tournois	9 à 15 matchs
Nombre de tournois	1 Challenge « Le Trio Hockey » 1 tournoi obligatoire 1 tournoi au choix de l'équipe

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	• Entraîneur-chef: HP1 certifié + MEC 2 • Entraîneur-adjoint: Compé.1 certifié + MEC 2
---------------------------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE M17 AAA SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme Sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 à 3
Nombre de matchs / année	40 à 53
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	32 matchs
Nombre de matchs tournois	6 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 Challenges « Le Trio Hockey »

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	• Entraîneur-chef: HP1 certifié + MEC 2 • Entraîneur-adjoint: Compé.1 certifié + MEC 2
---------------------------------------	---

CADRE DE RÉFÉRENCE M17 NON SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h-1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2 minimum
Nombre de matchs / année	40 à 53
Nombre de matchs hors-concours	8 matchs maximum
Nombre de matchs saison régulière	32 matchs
Nombre de matchs tournois	6 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 Challenges « Le Trio Hockey »

Exigences particulières	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
--------------------------------	---

Prérequis pour les entraîneurs	• Entraîneur-chef: HP1 certifié + MEC 2 • Entraîneur-adjoint: Compé.1 certifié + MEC 2
---------------------------------------	---

3.9 Calendrier de saison

- Début de saison : 13 septembre 2024.
- Fin de saison : 23 mars 2025.
- Congé des fêtes : 22 décembre 2024 au 10 janvier 2025.
- Tournoi de classification de la Coupe Chevrolet : 28 mars au 6 avril 2025.

3.10 Durée des matchs et temps de réservation de glace

Division	Temps de jeu et réservation de glace
M13 AAA, AAA Élite et M15 AAA	▪ 1 heure et 30 minutes avec aucune réfection de glace pour les programmes simple ▪ Resurfaçage entre la 2^e et 3^e période et aux deux (2) périodes lors d'un programme double ou plus. ▪ Échauffement de trois (3) minutes. ▪ Trois (3) périodes de quinze (15) minutes chronométrées. ▪ Les franchises locales pourront faire le resurfaçage si le temps le permet. Elle devra avertir l'équipe visiteuse de la procédure avant le début de la partie.
M15 AAA Élite et M17 AAA	▪ Deux (2) heures. ▪ Resurfaçage en tout temps avant le match et entre la 2^e et 3^e période, même lors de programme double. ▪ Échauffement de cinq (5) minutes. ▪ Deux (2) premières périodes seront de quinze (15) minutes chronométrées. ▪ La troisième période sera de vingt (20) minutes chronométrées.

3.11 Challenges de la LHEQ

- M13 AAA: Saguenay, du 14 au 17 novembre 2024.
- M13 AAA Élite : Trois-Rivières, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2024.
- M15 AAA: Saguenay, du 23 au 26 janvier 2025.
- M15 AAA Élite : Drummondville, 21 novembre au 24 novembre 2024.
- M17 AAA : St-Augustin de Desmaures, du 7 au 10 novembre 2024.
- M17 AAA : St-Jérôme, du 13 au 16 février 2025.

3.12 Tournois obligatoires de la LHEQ

- M13 AAA Élite : Waterloo, du 30 janvier au 2 février 2025.
- M15 AAA: Sherbrooke, du 6 au 10 novembre 2024
- M15 AAA Élite : Ste-Foy, du 15 au 19 janvier 2025.

3.13 Coupe Chevrolet

- Suite au tournoi de classification à la Coupe Chevrolet (28 mars au 6 avril 2025), les carrés d'As de chacune des trois sections (12 équipes) participeront à la Coupe Chevrolet.
- Coupe Chevrolet du 17 au 20 avril 2025, région Laurentides/Lanaudière.

3.14 Activités Hockey Québec – Obligation de participation

Les équipes (joueurs, entraîneurs et dirigeants) doivent participer et respecter les activités planifiées par Hockey Québec comme : Équipe Québec, perfectionnement, tournois, activités prévues dans les protocoles avec nos partenaires et commanditaires, ainsi que les autres activités prévues dans la programmation. Les joueurs et entraîneurs sélectionnés doivent être libérés de toutes activités d'équipe pour participer à ces événements.

3.15 Responsabilités des franchises

- Respecter l'autorité régionale.
- Respecter le cadre de référence pour chacune de ses équipes.
- Respecter le cahier de charge et des règlements spécifiques de la LHEQ.